

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU JEUDI 15 AVRIL 2010 A 19H30**

PRESENTS :

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M AZANZA // M QUINTILLA // Mme GASC / M TOUYAROU / Mme LABARTHE / Mme LABARRERE / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M LABURTHE / M DECHE / Mme LABAT M / Mme SEMPERE / M DESANGLES / M LABERGERE / M FALTRAUER / Mme GREGNANIN / Mme OUAHABI AL HASSANI / Mme MAGNOUAC/ M BOUNET / M COMET / Mme ROLANDO

EXCUSES :

M GUASCH / Mme LEJEUNNE / M COURREGES / Mme LABAT A / M BENOIT

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION :

Mme LEJEUNNE / Mme LABAT A / M BENOIT

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 30 mars 2010, celui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2009
2. BUDGET PRIMITIF 2010
3. LOYER LOGEMENT GENDARMERIE
4. SYNDICAT DE LA GELISE – CONSULTATION COMMUNE D'EAUZE SUR ADHESION COMMUNE DE NOULENS
5. ZPPAUP : PRESENTATION PROJET ZONAGE ET PROJET REGLEMENT

* QUESTIONS DIVERSES

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur QUINTILLA adjoint aux finances présente le compte administratif 2009.

- investissement :

En dépense, les restes à réaliser dont le mandatement n'était pas effectué au 31 décembre 2009 s'élèvent à 6 503 021 €, soit :

CD 43 route e Castelnau d'Auzan	30 000
Projet rues Raphaël/Marpoy	280 923
Mairie	21 065
Pae Guinlet	165 257
Médiathèque/point lecture	124 980
Groupe scolaire/Ecole maternelle	52 983
Gîte St-Jacques	68 008
Panblan	49 635
Local chasse St-Amand	11 000
Zone industrielle	14 851
Zone NA	35 246
Douanes	5 928
Tennis couvert	173 426
Divers bâtiments, matériels et imprévus voirie	219 562
Salle des fêtes	15 244
Pluvial	6 365
Cinéma	257 861
Effacement réseaux aériens	34 992
Acquisitions immeubles et terrains	519 547
Foyer St-Amand	11 768
Immeuble ex-Ribo	9 505
Travaux hall exposition	8 946
CLAC ex CMPP	121 887
Eclairage public	18 958
Bassin orage	41 950
Aménagement 1 % paysager	222 800
OPAHRR OMPCA tour de ville	2 295 552
Terrain nomades	33 518
Gendarmerie	1 115 975
Création de voies	45 209
Couvert Pétanque	197 097
Halte garderie	160 622
Salle	70 765

et divers petits programmes en dessous de 5000 €.

Les restes en recettes à réaliser s'élèvent à 2 114 794 € qui se répartissent en :

- vente	17 650 €
- subventions non encore perçues	605 294 €
- emprunts non encore réalisés	1 491 850 €

- Fonctionnement :

Pour un total de recettes de 6 428 291 €, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 626 766 € auxquelles il faut ajouter le besoin de financement de l'investissement de 1 322 063 €.

L'examen de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent réel de 479462 € (après avoir affecté sur l'excédent global de 1 801 525 €, 1 322 063 € au financement de la section d'investissement).

L'excédent de clôture est dû à un supplément de recettes, notamment en produits de services de gestion courante et dotations (90 000 €), dépenses inférieures aux prévisions, notamment en charges à caractères généraux (190 000 €) et charges de gestion courante (50 000 €).

Monsieur QUINTILLA présente ensuite la délibération concernant l'affectation des résultats qui se traduit par :

- une couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 1 322 063 €
- un excédent de fonctionnement reporté de 479 462 €

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2009.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du bilan recettes/dépenses de la corrida 2009. Malgré une maîtrise des dépenses, la baisse du nombre des entrées cumulées avec la baisse des prix appliqués amènent à un déficit de 4500 € par rapport aux dépenses (subventions au Club Taurin plus prise en charge des frais de publicité) supportées par la commune en 2008.

2 - BUDGET PRIMITIF 2010

Ont été soumis au vote du Conseil Municipal :

- le budget fonctionnement
- le budget investissement
- le détail des subventions et comptes 6281/6554/2042
- le compte administratif et le budget primitif du budget lotissement

dont vous avez eu copie.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le document qui est en sa possession ne développe que la présentation par nature, la présentation fonctionnelle est à la disposition des conseillers au service comptabilité.

Lors de l'examen du détail des subventions aux associations, Monsieur le Maire rappelle la démarche engagée par l'adjointe aux associations avec les référents qui ont rencontré toutes les associations. Les dossiers de demande de subvention (adoptés en Conseil Municipal) ont été étudiés à trois niveaux :

- adjoints aux associations et leurs référents
- commission d'adjoints
- commission des finances

Comme cela a été annoncé par les élus aux associations lors des assemblées générales, les subventions n'augmentent pas, sauf exception, voire baissent.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à 6 481 635 € et en investissement à 2786196 €.

Le Conseil Municipal examine en premier lieu la section de fonctionnement avec le détail des subventions et des participations.

Il examine ensuite la section d'investissement suivant les propositions retenues par la 1^{ère} et 2^{ème} commissions. Elle s'équilibre à 2 786196 € (dont 475 900 € de capital d'emprunts). Elle

est en baisse par rapport à 2009 en inscriptions nouvelles. Elle est la traduction des décisions prises lors des précédentes réunions du Conseil Municipal et des commissions.

La section d'investissement se décompose comme suit :

- Acquisitions divers matériels et terrains	98 900
- Travaux régie bâtiments	175 000
- Travaux régie voirie	175 000
- Travaux de bâtiments	185 000
- Travaux voirie	1 657 500

Le montant global de l'investissement, reports compris s'élève à 9 289 218 €.

=> Monsieur COMET donne lecture de l'intervention que vous trouverez en annexe.

=> Monsieur le Maire répond que l'adhésion à la communauté de communes était indispensable.

Le budget de fonctionnement reste stable en volume.

Grâce à la revalorisation des bases, la limite des dépenses et l'augmentation des recettes propres, une inflation à 2 %- et les transferts à l'intercommunalité, on baisse les taux de 2009 (soit sans augmentation en 2006, 2007 et 2008 et 2009 alors que l'augmentation avait été de 1,8 % en 2005, 1% en 2004, 3,5 % en 2003, 2,5 % en 2002, 1 % en 2001, 0,5 % en 2000 et 0 % en 1999 et 1998, 1 % pour les trois années précédentes et de 3 % en moyenne sur les douze années précédentes).

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les taux d'impositions pour 2010 auxquels une baisse de 0,919 % des taux à été proposée, soit :

- taxe d'habitation	12,35 %
- foncier bâti	31,34%
- foncier non bâti	119,99 %
- taxe professionnelle	18,46 %

Après discussion, le Conseil Municipal est majoritairement plus favorable à une baisse plus importante qui se traduit par les taux suivants annoncés :

- taxe d'habitation	11,55 %
- foncier bâti	31,06%
- foncier non bâti	119,96 %
- taxe professionnelle	20,09 %

Le budget primitif et les taux sont adoptés à l'unanimité.

Cependant, vérification faite auprès des services fiscaux, cette diminution linéaire du pourcentage de baisse aboutit à une variation illégale.

Après entretien avec les services fiscaux, les taux les plus proches de ceux retenus sont les suivants :

- taxe d'habitation	12,08 %
- foncier bâti	30,65%
- foncier non bâti	117,36 %
- taxe professionnelle	18,05 %

Vous trouverez ci-joint la présentation du budget, fonctionnement et investissement, rectifiée. Cette nouvelle version des taux sera soumise au vote du prochain Conseil Municipal.

III – LOYER LOGEMENTS GENDARMERIE :

Par délibération en date du 24 août 2006, le Conseil Municipal a adopté le principe de la reconstruction des logements de la gendarmerie à EAUZE.

Par délibération en date du 30 octobre 2007, le Conseil Municipal a défini une enveloppe financière de 1 075 000 € et désigné les maîtres d'œuvre Messieurs POUBLAN et YUBERO.

Le Ministère de la Défense a approuvé le projet le 20 mai 2009 et le service des Domaines "France Domaine" a proposé son projet de loyer le 11 mars 2010.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de bail à intervenir (dont vous avez eu copie), sachant que le coût du projet a été réévalué à 1380700€ suite à l'obligation de mettre en place des fondations spéciales.

Le loyer annuel global estimé à ce jour est de 80625 € avec une partie révisable tous les 3 ans (pour le casernement et les deux logements construits en 1989) pour 26004 € et une partie invariable pendant 9 ans à ce jour 54621€ (partie pour les nouveaux logements calculée sur 6% des coûts plafonds estimés par la gendarmerie).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

IV - SYNDICAT DE LA GELISE – CONSULTATION COMMUNE D'EAUZE SUR ADHESION COMMUNE DE NOULENS

Par courrier en date du 1^{er} avril 2010, le Président du Syndicat Intercommunal de la Gélise informe de sa délibération acceptant l'adhésion de la commune de Noulens audit syndicat (dont vous avez eu copie).

Conformément à l'article 5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette adhésion est soumise à l'accord des conseils municipaux de chaque commune membre.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

V – ZPPAUP : PRESENTATION PROJET ZONAGE ET PROJET REGLEMENT

Par délibération en date du 9 mai 2007, le Conseil Municipal lançait les études pour la mise en place d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager).

Après désignation du bureau d'études en avril 2008, le groupe de travail s'est réuni une douzaine de fois.

A ce jour, le projet de zonage et le règlement y afférant sont en phase d'aboutissement.

Une première pré-présentation devant la CRPS (Commission Régionale de Protection des Sites) aura lieu le 4 mai prochain.

Après cette présentation, le dossier sera amendé si nécessaire, puis présenté officiellement au Conseil Municipal avant passage à l'enquête publique (septembre 2010).

Il s'agit aujourd'hui d'une information du Conseil Municipal sur les intérêts, les enjeux et les grandes orientations réglementaires.

Il n'y a pas de vote requis.

Les plans et le projet de règlement sont consultables au bureau de Madame la DGS

*** QUESTIONS DIVERSES**

a) M le Maire :

Il fait un rappel des prochaines manifestations :

- * 18 avril Festival des Harmonies
- * 25 avril Défilé des Déportés
- * 2 mai Fleurs en Armagnac
- * 8 mai Commémoration armistice 1945
- * 9 mai Inauguration Salon des Antiquaires, Foires aux Armagnacs et aux Produits Régionaux et Art et Rencontre

b) M COMET :

Il constate que le lien avec le site Tourisme Eauze ne fonctionne pas et que sur le site de la mairie, divers rubriques se "mélangent" (ex vie pratique/social médical, viticulture/social médical). Il n'y a pas d'actualisation.

- ⇒ Madame LABARRERE répond qu'elle a contacté Graphibox pour résoudre tous ces problèmes.

Monsieur COMET signale que de même, sur le site du CDTL, il n'y a pas le Musée d'EAUZE.

- ⇒ Madame LABARRERE verra aussi le CDTL.

Monsieur COMET demande que les convocations du Conseil Municipal envoyées par mail soient accompagnées des annexes scannées.

La séance est levée à 22H35.

ANNEXE

Remarques émises lors du Conseil Municipal du 15 Avril

M COMET par mail :

"Lors du conseil municipal du mois de sept 2009 nous avons voté avec le groupe majoritaire du CM l'adhésion à la CCGA.

Nous avons émis toutefois deux réserves:

Nous considérons que cette adhésion à la CCGA était rapide. Nous manquons d'informations.

Aucune réunion sur ce thème n'avait eu lieu depuis le CM de juin 2009 (question retirée de l'ordre du jour --> l'adhésion à la Communauté des cnes de la Ténarèze.)

M. le Maire nous a répondu que si nous souhaitions une adhésion au 1er janvier 2010 il fallait un vote en septembre 2009.

Nous avons alors évoqué le problème de la taxe additionnelle en vigueur sur la CCGA, alors que la communauté des communes de la Ténarèze a retenu la TPU.

Notre crainte était de voir les impôts globalement (commune+CCGA) augmenter pour le contribuable Elusate.

M. le Maire nous a, alors, démontré qu'en transférant les compétences et les moyens financiers afférents, il n'y avait aucune raison pour qu'il ait une augmentation de la fiscalité.

Aujourd'hui quel constat faisons-nous?

La CCGA n'a jamais vraiment fonctionné en intercommunalité mais plutôt comme un SIVOM. (les compétences sont peu et mal exercées)

La préparation à l'entrée de notre commune dans cette intercommunalité, faute de temps, n'a pas été suffisamment étudiée.

La présentation du DOB 2010 par le Président de cette collectivité ne laisse pas augurer un changement radical dans la manière de fonctionner. Soyons comme le demande le Président Sainrapt, patients, tolérants, solidaires.

Aujourd'hui nous nous félicitons que M. Gabas ait obtenu, non sans difficulté, une baisse des taux d'imposition de la CCGA de 10%. Mais cette baisse n'est pas suffisante. Si nous regardons le tableau fourni en commission des finances.

La solution consistant à compenser à 100% notre entrée à la CCGA n'est même pas envisagée. (pourtant souvenez-vous, M. le Maire nous avait fait en septembre 2009 une imparable démonstration sur la non augmentation globale de l'impôt)

Nous sommes bien conscients de la difficulté de l'exercice maintenant que nous sommes engagés, sans condition, sans véritable stratégie et étude préalable.

Pour une compensation à 97% les hausses ressenties par le contribuable Elusate seraient TH=2.98%; TFB=2.99%;TFNB=3%. Dans le même temps le manque à gagner pour la commune serait de 189076€

Pour une compensation à 95% les hausses ressenties par le contribuable Elusate seraient TH=4.99%; TFB=5.01%; TFNB=5% Dans le même temps le manque à gagner pour la commune serait de 151513€

Cette année 500k€ sont transférés à la CCGA au travers des 4 taxes additionnelles des seuls contribuables Elusates

Nous pouvons grâce à notre adhésion à une intercommunalité prétendre à une DGE plafonnée à 150k€ et à notre classement en ZRR (défiscalisation pour certaines installations d'entreprises...)

Nous facturerons à CCGA nos prestations voiries (non calculées à ce jour) sans avoir de garantie sur le service rendu. Notre contrainte, tenir à jour une comptabilité des travaux, si j'ose le dire, d'apothicaire.

Nous facturerons à la CCGA 130k€ correspondant aux salaires des compétences transférées SAD (encadrement administratif Mairie).

Vous comprenez alors mieux...patience, tolérance....solidarité!

Il faut réduire l'impact de la fiscalité additionnelle sur le contribuable Elusate, nous pouvons admettre qu'il soit difficile de le faire à 100% mais choisissons l'option à 97%. Ce choix laisse une augmentation de 3% en moyenne.(la seule augmentation des bases induit une augmentation de l'impôt d'environ 1.2%

Nous constatons que suivant nos conseils vous revenez à de meilleures dispositions, concernant l'aide aux associations de la ville. L'exercice du pouvoir oblige parfois à faire quelques concessions, celles-ci vont dans le bon sens.

Au niveau des investissements, la seule opération importante engagée est la rénovation du centre ville étudiée et retenue par la précédente municipalité.

D'accord avec vous pour reconnaître qu'il s'agit d'une belle réalisation nécessaire. Les projets des bâtiments pétanque et tennis sont, semble-t-il annulés, à moins que la CCGA reprenne ces projets à son compte...

Nous attendons la mise en oeuvre du projet de la médiathèque.

Si vous optez pour une compensation (suite à l'entrée à la CCGA)de la fiscalité à 97% nous voterons votre budget."